

Avis de constitution

SOCIETE « UNIQUE AUTO GLASS » en abrégé « UAG »

Siège ABIDJAN ABOBO, BANCO, non loin de la
boulangerie ANADOR, lot 1071, ilot 105., Lot 1071, Ilot
105

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 16/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « UNIQUE AUTO GLASS » en abrégé
« UAG »

Objet : - Vente de pare-brise ;
- vente de pièces détachées et divers.
Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO, BANCO, non loin de la
boulangerie ANADOR, lot 1071, ilot 105., Lot 1071, Ilot
105

Dirigeant(s) M NWOSU CHINEDU MICHEAL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-13238 du 18/12/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78419/GTCA/RC/2024 du 18/12/2024

